

MODULO® Article de spécification

Création d'une cavité ventilée de hauteur totale ____ cm par la fourniture et l'installation de coffrages jetables en polypropylène régénéré de type MODULO® par Geoplast S. p. A...A, convenant à la réalisation rapide, à sec, d'un fond de coffrage autoportant au-dessus duquel sera réalisée une coulée de béton de classe C20/25 minimum, avec remplissage affleurant du coffrage et formation d'une dalle plane sur les extrados d'épaisseur ____ cm, renforcée de barres pour béton armé ou d'un maillage électrosoudé diamètre ____ mm pas ____ x ____ cm. Le béton fibro-renforcé est autorisé. Les extrados de la dalle doivent être nivelés et retirés ou suspendus.

Les coffrages MODULO® doivent avoir un entraxe de base carré de 50x50 ou 71x71 cm, hauteur ____ cm. Ils auront une forme de dôme, ou une série de dômes abaissés, équipés de 4 plans de référence ou plus pour la coulée et le positionnement correct du treillis métallique soudé, afin d'éviter tout creux près des pieds de support du coffrage. Les éléments raccordés les uns aux autres pourront recevoir la coulée de béton et formeront des piliers avec un espacement quadrillé des matrices dans les deux sens. Le vide résultant sera utilisé pour le remplissage, l'élévation, le passage des systèmes en général et/ou la ventilation de la cavité. Les fermetures latérales seront réalisées avec des éléments extensibles tels que GEOBLOCK®, en polypropylène régénéré et empilable, FERMAGETTO ou CARTONPLASTICO.

Les éléments MODULO® doivent répondre aux exigences suivantes:

1. Résistance au poinçonnage de 150 kg minimum au centre de la voûte, obtenue par presses-presses de dimensions 80x80 mm, selon UNI 9730-3:1990 - DM. 09/01/96 All. 7 amendée.
2. Être produits par une entreprise certifiée selon la norme ISO 9001
3. Avoir une certification de système délivrée par un organisme membre de l'EOTA (Organisation Européenne pour les Agréments Techniques).

Le prix comprend:

- a) Fourniture et pose de béton maigre avec l'épaisseur prévue.
- b) À la discrétion du D. L., avant d'installer le système de coffrage, des trous et/ou des traces peuvent être formés pour le passage des conduits et des tuyauteries des systèmes sanitaires, électriques, téléphoniques et autres systèmes de chauffage de l'eau.
- c) Le plancher sera ventilé par la formation de trous d'un diamètre de 80/120 mm, sur le périmètre de maçonnerie à raison d'environ un trou tous les 3,50/4,00 m, munis d'un tuyau de raccordement en PVC et de grilles extérieures en acier inoxydable munies d'un grillage en plastique résistant aux insectes. Pour une bonne ventilation, les trous d'aération doivent de préférence être situés à une élévation plus élevée au sud du bâtiment (côté le plus chaud) qu'au nord (côté le plus froid). S'il y a des parties de la cavité du plancher à l'intérieur des poutres de fondation, il faut les raccorder aux parties extérieures ou périmétriques.
- d) Fourniture et installation du système de type MODULO® et GEOBLOCK® (ou FERMAGETTO) composé de coffrages permanents en propylène régénéré.
- e) Fourniture et installation de l'armature de cloisonnement (réseau électrosoudé) nécessaire pour résister aux contraintes de fonctionnement
- f) Coulée de remplissage du capot en béton superposé avec résistance, consistance et classe d'épaisseur selon le projet coulé en place avec ou sans l'utilisation de pompes
- g) Vibrations de la coulée.
- h) Tous les frais, y compris ceux afférents aux travaux provisoires, aux déductions, aux coupes et à toute autre charge nécessaire pour assurer la bonne exécution des travaux.

Le coffrage périphérique est exclu.